VIVRE À LA

Rochette

GUIDE RENTRÉE 2026

PÔLE ENFANCE & JEUNESSE

www.ville-la-rochette.fr

LA ROCHETTE
Ville de Seine-et-Marne (77)

SOMMAIRE

3 Édito

4 Charte qualité du Pôle Enfance

5 Multi-accueil « Les Premiers Pas »

6 Les écoles

8 L'accueil de loisirs périscolaire

9 Que dois-je faire ?

10 Accueils du matin et du soir

11 Étude surveillée et post-étude

12 Restauration scolaire

13 Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

14 Tarifs ALSH

15 ClubAdo

16 Séjours

17 Le collège Denecourt de Bois-le-Roi

18 Le Conseil Municipal des Enfants CME

19 Guide d'utilisation du *Portail Famille*

20 Calendrier des vacances scolaires 2026-2027

ÉDITO

Offrir à chaque enfant, à chaque jeune les meilleures conditions d'éducation et d'apprentissage, c'est lui permettre de grandir, de s'épanouir et de construire son avenir.

La rentrée scolaire est un moment important de l'année, mêlant enthousiasme, attentes et parfois appréhensions, pas seulement pour les plus jeunes. C'est pourquoi ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette étape en vous apportant toutes les informations pour l'année.

Nous le savons tous, la vie éducative de nos enfants ne se limite pas à la salle de classe. Elle se construit dans chaque moment vécu à la crèche ou chez la nourrice, à l'école, dans les échanges avec les animateurs, les personnels de restauration, les intervenants culturels ou sportifs... Lors de temps périscolaires ou extrascolaires. C'est cette richesse humaine, ce maillage attentif entre tous les acteurs de l'éducation, que nous nous attachons à soutenir chaque jour (avec votre concours à vous, parents, bien sûr !)

A ce sujet, la Convention Territoriale Globale signée en 2022 en partenariat avec la CAF parvient à échéance cette année. De nouveaux objectifs permettront de conforter la cohésion entre les différents acteurs et de mieux accompagner chaque enfant, chaque famille en fonction de ses besoins.

A l'école élémentaire *Sisley* cinq nouveaux ordinateurs seront installés, ceci afin de compléter l'équipement de chaque classe. Le contrat Prim-ENT initié l'an passé en partenariat avec l'éducation nationale est renouvelé pour trois ans.

En restauration scolaire, une attention portée plus spécifiquement sur le bruit, nous a conduit à commander des assiettes plus « silencieuses » et légères.

La construction du futur service jeunesse et de la salle culturelle permettra de proposer aux Rochettois des équipements modernes, accessibles et adaptés à leurs besoins. Ce projet contribuera à améliorer les conditions d'accueil du public, à enrichir l'offre culturelle et destinée à la jeunesse, ainsi qu'à renforcer l'attractivité de notre commune.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une rentrée sereine et une année scolaire enrichissante et tournée vers l'avenir.

Mme Jeammet

Geneviève Jeammet
Adjointe au maire
en charge des affaires scolaires

Messaouda Gatellier
Conseillère déléguée
à la petite enfance

Morgan Evenat
Adjoint au maire
en charge de la vie
associative et de la jeunesse

CHARTE QUALITÉ

DU PÔLE ENFANCE

L'accueil des familles

Nous proposons dans nos structures un accueil individualisé, aimable et attentionné.
Les agents sont courtois, polis et disponibles pour vous.
Chaque jour, nous vous transmettons les informations relatives à votre enfant, répondons à vos questions et vous orientons.
Nous soutenons les parents et l'enfant dans la séparation et les retrouvailles avec l'enfant.
Nous développons les relations avec les familles par l'invitation à participer à des manifestations dans nos établissements.

L'accueil des enfants

Nous proposons des activités ludiques et éducatives, adaptées aux temps de transition avec les familles.
Nous veillons à la sécurité physique et affective des enfants.

Les locaux

Nos locaux sont accueillants, propres, rangés et bien éclairés. Ils sont décorés, apaisants et sécurisants.
Des présentoirs d'informations sont mis à disposition des familles.
Ils répondent aux besoins de confidentialité des familles pour la transmission d'informations.

Informations pratiques

Nous facilitons l'utilisation de nos services sur internet et la réalisation de vos démarches en ligne (consultation des menus, paiement des factures, programme du ClubAdo, inscription aux activités extrascolaires...)

www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html

Nos projets pédagogiques sont à votre disposition sur le site Internet de la ville

Nos engagements pour les familles

www.ville-la-rochette.fr/pole-enfance/portail-famille.html

MULTI-ACCUEIL

« les premiers pas »

Dispose de 40 places par habilitation du Conseil départemental

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Fermetures annuelles

- Le lundi de Pentecôte.
- Pendant le *Pont* de l'Ascension.
- 4 semaines en été (du lundi 26 juillet au lundi 23 août 2027 inclus).
- Pendant les 2 semaines des vacances de Noël.
- 2 journées pédagogiques dans l'année

Démarches d'inscription

1. Prendre rendez-vous avec la direction pour établir un dossier (à la fin du 4e mois de grossesse).
2. Le dossier (complet) est soumis à la commission d'attribution des places en crèche.
3. Un courrier vous est adressé à la suite de cette commission.

Prestation

Les enfants sont encadrés et éveillés par des personnels diplômés. Le multi-accueil fournit l'alimentation et les produits de soin.

Tarifs

Le montant de la participation financière des familles est défini par un taux d'effort, en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille.

Documents à fournir

- Photocopie du livret de famille.
- Déclaration de grossesse.
- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Photocopie du dernier avis d'imposition.
- Bulletin de salaire du mois de décembre précédent et le dernier bulletin de salaire de l'année en cours.
- Attestation CAF.
- Lors d'un divorce ou d'une séparation, copie du jugement.

Modes de règlement

Espèces, paiement en ligne, CESU, CB, prélèvement automatique.

Attention : A compter du 1er septembre 2026, le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté.

VOS CONTACTS

29, rue Matisse
01 64 19 62 67

Directrice
Christina Touscoz
lespremierspas@larochette77.fr

Infirmière
Pauline Carrere-Casajus
infirmiere@larochette77.fr

LES ÉCOLES

École Maternelle Henri Matisse

34 bis, rue Matisse

RENTRÉE SCOLAIRE

Mardi 1er septembre 2026.

Attention L'école sera fermée *au pont* de l'Ascension

HORAIRES

8h40 - 11h50 / 13h50 - 16h40

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

PRÉ-INSCRIPTION

Obligatoire en mairie pour les élèves entrant en CP et les nouveaux arrivants.

Prendre rendez-vous avec le service scolaire (coordonnées page 19)

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille

INSCRIPTION auprès des écoles

- Carnet de vaccination
- Certificat de radiation (si changement d'établissement scolaire)

QUI ÉTAIT HENRI MATISSE ?

Né en 1869 et décédé en 1954, peintre, dessinateur, graveur et sculpteur français, il est notamment connu comme l'un des principaux représentant du féminisme.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE

La commune fournit aux enseignants le budget nécessaire à l'achat de fournitures et de matériels pédagogiques ainsi qu'un budget pour les autocars lors des sorties scolaires.

Des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés en École Maternelle) travaillent quotidiennement auprès de l'équipe enseignante et accompagnent les enfants.

VOS CONTACTS

PARENTS D'ÉLÈVES DÉLÉGUÉS

participent aux conseils d'école et au conseil de l'accueil de loisirs.

parents_matisse@hotmail.fr

Directrice
Florence Carre-Planche
01 64 39 24 51
Ce.0772756c@ac-creteil.fr

École Élémentaire Alfred Sisley

34, rue Jean-François Millet
entrée par le 11, rue Van Gogh

RENTRÉE SCOLAIRE

Mardi 1er septembre 2026.

Attention L'école sera fermée *au pont* de l'Ascension

HORAIRES

8h30 - 11h50 / 13h50 - 16h30

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

PRÉ-INSCRIPTION

Obligatoire en mairie pour les élèves entrant en CP et les nouveaux arrivants.

Prendre rendez-vous avec le service scolaire (coordonnées page 19)

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile
- Livret de famille

INSCRIPTION auprès des écoles

- Carnet de vaccination
- Certificat de radiation (si changement d'établissement scolaire)

PARTICIPATION DE LA COMMUNE

La commune fournit aux enseignants le budget nécessaire à l'achat de fournitures et de matériels pédagogiques.

Elle met également à disposition deux chariots d'ordinateurs mobiles.

Elle finance aussi l'adhésion à l'union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), les cours de natation à la piscine de Dammarie-Lès-Lys et les autocars nécessaires.

QUI ÉTAIT ALFRED SISLEY ?

Né en 1839 et décédé en 1899, peintre et graveur anglais, il est notamment connu pour ses paysages impressionnistes.

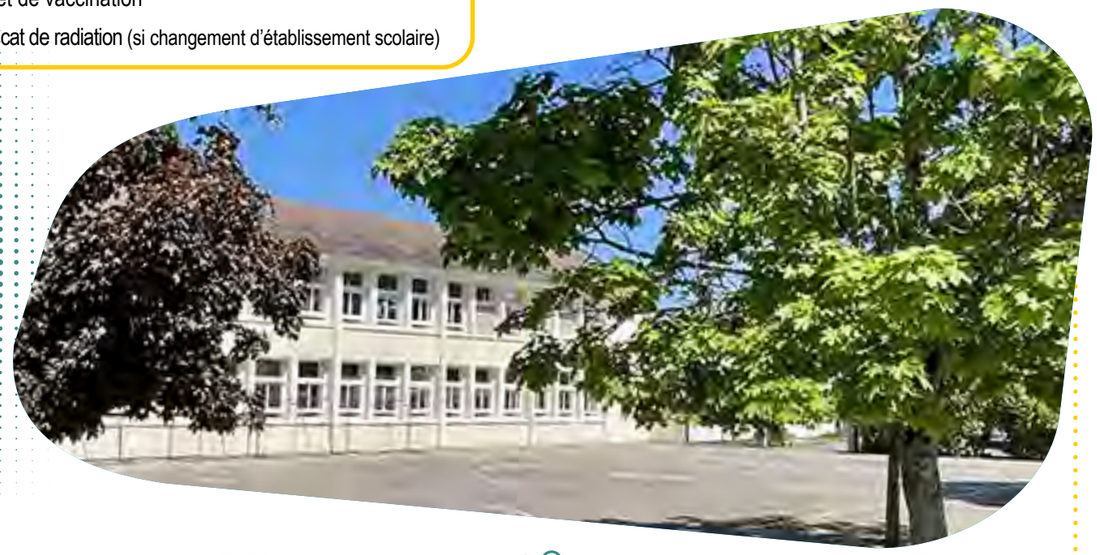

PARENTS D'ÉLÈVES DÉLÉGUÉS

participent aux conseils d'école et au conseil de l'accueil de loisirs.

matisley77000@gmail.com
upelsisley@gmail.com

Directrice
Estelle Da Rocha
01 64 39 31 38
Ce.0772757d@ac-creteil.fr

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

INSCRIPTION

Les nouveaux arrivants doivent contacter le service scolaire en mairie afin d'obtenir un accès personnalisé au *Portail Famille*.
Tous les justificatifs sont à télécharger directement sur le *Portail Famille*.

L'inscription aux différents services peut se faire à l'année ou de manière ponctuelle.

Les familles gèrent les inscriptions, modifications et annulations directement sur le *Portail Famille*, au **plus tard le jeudi à 23h59** pour la semaine suivante, concernant les services périscolaires et les mercredis.

LISTE DES DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Attestation CAF.
- Dernier avis d'imposition du foyer
- Photocopie des pages de vaccination à jour
- Photocopie du livret de famille
- Attestation d'assurance responsabilité extrascolaire.

Pour les familles concernées

- Page du jugement concernant le lieu de résidence de l'enfant.
- RIB et autorisation de prélèvement.
- Fiche d'autorisation de départ seul pour les élèves de l'école élémentaire

HORAIRES

MATIN

7h30 à 8h20 ALSH* Maternel

7h30 à 8h20 ALSH* Élémentaire

MIDI

11h50 à 13h50

SOIR/ÉTUDE SURVEILLÉE

16h40 à 19h ALSH* Maternel

16h30 à 18h Étude à l'école

POST-ÉTUDE

18h à 19h ALSH* Élémentaire

Attention L'accueil périscolaire sera fermé au pont de l'Ascension.

*Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

MODES DE RÈGLEMENT

- Espèces
- Paiement en ligne
- CESU
- CB
- Prélèvement automatique.

Attention : A compter du 1er septembre 2026, le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté.

FACTURATION

Elle est établie par le service scolaire, au début de chaque mois pour les prestations du mois précédent, et notifiées par e-mail.

Elle s'établit selon 8 tranches de quotient familial CAF.

Contactez le service scolaire (coordonnées page 19) pour connaître votre tranche de tarification.

En l'absence d'attestation CAF, la tranche sera calculée sur la base du revenu annuel (revenu annuel/12/nombre de parts fiscales).

En l'absence de tout justificatif, la tranche 8 sera appliquée automatiquement.

	Quotient familial
Tranche 1	Inférieur à 400
Tranche 2	400 à 699
Tranche 3	700 à 1 039
Tranche 4	1 040 à 1 359
Tranche 5	1 360 à 1 679
Tranche 6	1 680 à 1 999
Tranche 7	2 000 à 2 999
Tranche 8	3 000 et plus

Toute facture non réglée à la date indiquée, sera adressée à la Trésorerie générale de Melun Val de Seine. En cas de facture impayée, l'enfant pourra être exclu des prestations.

QUE DOIS-JE FAIRE...

régulièrement , procurations et informations

Pensez à actualiser régulièrement vos adresses mail, procurations et informations sur le *Portail Famille*.

… Votre enfant est malade

Appelez ou envoyez un mail au service scolaire* et à l'accueil de loisirs** pour prévenir de l'absence et de la durée, avant 9h30 et envoyer le certificat médical avant la fin du mois.

Appelez l'école pour prévenir la direction et l'enseignant(e).

En l'absence de justificatif médical, les prestations seront facturées.

*scolaire@larochette77.fr ** directionenfance@larochette77.fr

… Vous déménagez en cours d'année

1. Prévenez la direction de l'école pour obtenir un certificat de radiation.

2. Prévenez le service scolaire pour clôturer les prestations et la facturation.

… L'enseignant(e) fait grève

En cas de grève, un service minimum est mis en place par la mairie et les équipes de l'accueil de loisirs, si 25% des enseignants de l'école sont grévistes et **si les effectifs d'encadrement de l'accueil de loisirs sont suffisants.**

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit à ce service minimum, il faut absolument en informer l'accueil de loisirs (par mail ou SMS) en répondant au sondage envoyé via le *Portail Famille*.

S'il n'y a pas de service minimum, les enfants sont répartis dans les autres classes. Vous pouvez aussi garder votre enfant. Dans ce cas, prévenez le service scolaire.

Dans les deux cas, seules les prestations (matin, cantine, soir, étude et post-étude) utilisées seront facturées.

…Votre enfant a un traitement médical de courte durée

L'équipe d'animation et de direction ne peut pas administrer de médicament à votre enfant sur les temps d'accueil, même sur présentation d'une ordonnance.

Prévenez votre médecin afin qu'il adapte la posologie. Si un médicament doit absolument être pris sur le temps de restauration scolaire, vous pouvez venir sur place pour le lui administrer. Dans ce cas, prévenez la direction du centre de loisirs.

… Vous ne pouvez pas venir chercher votre enfant

Deux possibilités

1. Vous avez habilité plusieurs personnes sur le *Portail Famille* : elles peuvent venir quand nécessaire, en présentant une pièce d'identité.

2. Vous n'avez pas habilité la personne : envoyez un mail au service scolaire et à l'accueil de loisirs en précisant le nom et le prénom de la personne qui viendra, et si c'est une habilitation ponctuelle ou annuelle. Vous pouvez aussi déposer à la direction de l'accueil de loisirs, une procuration manuscrite au moins la veille du jour concerné. La personne pourra venir chercher l'enfant en présentant une pièce d'identité.

Si besoin, mettez à jour la liste des procurations sur le *Portail Famille*

… L'enseignant(e) est absent(e)

La mairie est prévenue de l'absence.

Néanmoins, l'école peut accueillir les enfants qui seront répartis dans les autres classes. Si vous souhaitez garder le vôtre à la maison, il faut prévenir la direction de l'école et le service scolaire pour un décompte de la prestation.

…Un imprévu de dernière minute

En cas de besoin impératif de mode de garde, téléphonez au service scolaire pour savoir s'il reste des places.

Pour l'accueil du matin, vous pouvez déposer votre enfant même si vous n'avez pas réussi à joindre le service.

Si l'enfant peut être accueilli, le tarif occasionnel des prestations concernées sera facturé.

…Votre enfant a un traitement de fond ou une allergie alimentaire

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être mis en place.

Le document, à faire remplir par un médecin, est à retirer auprès des directrices d'école dès la rentrée scolaire et à transmettre au moins une semaine avant le début des prestations périscolaires. L'ordonnance et les médicaments sont à fournir à l'école ET à l'accueil de loisirs.

En cas d'allergie alimentaire nécessitant un panier repas, celui-ci doit être obligatoirement conditionné dans une boîte isotherme et transmis directement aux agents de la restauration (rue Troyon), à partir de 8h pour respecter les règles de sécurité alimentaire.

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Avant et après l'école

ACCUEIL PRÉ SCOLAIRE

Élèves en maternelle et élémentaire

7h30 — Ouverture des portes → **8h20** — Fin de l'accueil

- Pour des raisons de sécurité et pour permettre la transmission des informations, l'enfant doit être accompagné jusqu'à l'équipe d'animation pour les maternels.
- Les élémentaires peuvent arriver seuls mais devront obligatoirement se présenter aux animateurs dès leur arrivée.

ACCUEIL POST SCOLAIRE

Élèves en maternelle

Les parents doivent déposer chaque jour **la boîte à goûter** (inscrire sur le couvercle les nom, prénom et classe).

Soit dans la caisse de l'enseignant(e) en arrivant à l'école.

Soit dans la caisse des goûters à l'entrée de l'accueil de loisirs si l'enfant est inscrit à l'accueil du matin.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant à l'accueil de loisirs.

Aucun enfant ne pourra être pris en charge par les animateurs u récupéré par ses parents sur le trajet entre l'accueil de loisirs et l'école.

ATTENTION

Pénalité en cas de retard : 2 avertissements puis application de la pénalité : montant équivalent au tarif occasionnel postscolaire maternel en vigueur.

TARIFS ACCUEILS

	Matin maternel et élémentaire *	Soir Maternels **
	Tarif / jour / enfant	
Tranche 1	1,13 €	2,82 €
Tranche 2	1,28 €	3,22 €
Tranche 3	1,44 €	3,59 €
Tranche 4	1,59 €	3,98 €
Tranche 5	1,74 €	4,36 €
Tranche 6	1,90 €	4,75 €
Tranche 7	2,06 €	5,13 €
Tranche 8	2,21 €	5,52 €

** Tarif occasionnel préscolaire par jour et par enfant : 5,51 €.*

*** Tarif occasionnel postscolaire maternel par jour et par enfant : 13,84 €.*

ÉTUDE SURVEILLÉE ET POST-ÉTUDE

DÉROULEMENT

16h30 - 17h00

GOÛTER ET JEUX

Le goûter doit être fourni par les familles et mis dans le cartable. Un départ de l'enfant est possible sur ce créneau en présence d'une personne habilitée ou sur autorisation écrite des parents.

17h - 18h00

ÉTUDE SURVEILLÉE

Les enfants font leurs devoirs sous la surveillance des animateurs.

Aucun départ entre 17h et 18h.

18h00

DÉPART OU POST-ÉTUDE

Départ pour le portail de l'école (rue Van Gogh) ou pour le post-étude, sur inscription (à l'accueil de loisirs).

18h00 - 19h00

POST-ÉTUDE

Jeux et activités à l'accueil de loisirs.

LIEU

L'ÉTUDE
se déroule dans les classes de l'école élémentaire **SISLEY**.

LE POST-ÉTUDE
se déroule à l'accueil de loisirs.

BON À SAVOIR

Toute facture non réglée à la date indiquée, sera adressée à la Trésorerie générale de Melun Val de Seine.

En cas de facture impayée, l'enfant pourra être exclu des prestations.

Les parents ou personnes habilitées devront être en mesure de prouver leur identité pour venir chercher l'enfant à la sortie de l'étude ou à l'accueil de loisirs.

Aucun enfant ne pourra être pris en charge par les animateurs ou récupéré par ses parents sur le trajet entre l'accueil de loisirs et l'école.

TARIFS ACCUEILS

	Étude surveillée*	Post-étude**
	Tarif / jour / enfant	
Tranche 1	2,26 €	1,13 €
Tranche 2	2,57 €	1,28 €
Tranche 3	2,87 €	1,44 €
Tranche 4	3,19 €	1,59 €
Tranche 5	3,49 €	1,74 €
Tranche 6	3,80 €	1,90 €
Tranche 7	4,10 €	2,06 €
Tranche 8	4,42 €	2,21 €

** Tarif occasionnel étude par jour et par enfant : 11,05 €.*

*** Tarif occasionnel post-étude par jour et par enfant : 5,51 €.*

ATTENTION

Pénalité en cas de retard : 2 avertissements puis application de la pénalité : montant équivalent au tarif occasionnel maternel en vigueur.

RESTAURATION SCOLAIRE

Déroulement en maternelle

Le repas est organisé en 2 services.

Les horaires sont susceptibles d'être ajustés chaque année en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le premier service se déroule de 12h à 12h45.

Le second de 12h30 à 13h15.

Le repas est servi à table.
L'équipe d'animation mangent avec les enfants.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent jouer, faire des activités manuelles ou sportives proposées par l'équipe, dans l'enceinte de l'accueil de loisirs ou dans les cours d'école.

Déroulement en élémentaire

Le repas se déroule en 2 services.

12h (cycle 2).

12h45 (cycle 3).

Chaque classe dispose d'un quartier du restaurant scolaire.

Le repas est servi en self.

Avant ou après le repas, les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, peuvent aller au gymnase, au Parc Saint-Paul, à l'accueil de loisirs ou dans les cours d'école pour des activités et jeux variés proposés par l'équipe.

Tarif du panier repas

Sous réserve de la signature du PAI lié à des allergies alimentaires et de la fourniture de l'ensemble du panier repas par les familles, la prestation d'accueil au restaurant scolaire sera facturée **3,29 €**, quelle que soit la tranche de revenus de la famille.

Tarifs des repas (hors PAI alimentaire)

Tranches	Tarif / jour / enfant
Tranche 1	3,29 €
Tranche 2	3,59 €
Tranche 3	3,90 €
Tranche 4	4,20 €
Tranche 5	4,52 €
Tranche 6	4,82 €
Tranche 7	5,13 €
Tranche 8	5,44 €

Tarif occasionnel par jour et par enfant 8,58 €

ATTENTION

Pénalité en cas de retard : 2 avertissements puis application de la pénalité : montant équivalent au tarif occasionnel maternel en vigueur.

ACCUEIL DE LOISIRS

Sans Hébergement (ALSHI)

Accueil périscolaire

Les mercredis selon les modalités d'inscription périscolaire (page 8).

Accueil extra-scolaire

Durant les vacances scolaires, inscription selon le calendrier ci-après via le *Portail Famille*.

Attention : Inscription et facturation à la semaine.

3 formules d'accueil

MODIFICATION DES HORAIRES

Matin : 7h30 - 13h00.

Après-midi : 11h50 - 19h.

Journée complète : 7h30 - 19h.

L'arrivée des enfants s'effectue **entre 7h30 et 9h** (ou de 11h50).
Les départs s'échelonnent entre **16h30 et 19h** (ou de 13h00).

Il est important de respecter ces horaires pour le bon accueil de votre enfant et le bon déroulement du service.

Les inscriptions pour les mercredis doivent se faire au plus tard le jeudi 23h59 de la semaine précédente.

Dates limites des inscriptions pour les vacances scolaires (années 2026-2027)

Dates des vacances scolaires 2026/2027	Dates limites d'accès au site de réservation
Automne : du samedi 17 octobre au dimanche 1er novembre 2026	Dimanche 27 septembre 2026
Noël : du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027	ALSH fermé
Hiver : samedi 6 février au dimanche 21 février 2027	Dimanche 17 janvier 2027
Printemps : du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027	Dimanche 14 mars 2027
Été : à partir du samedi 3 juillet 2027	Dimanche 13 juin 2027

Attention ALSH fermé les semaines 32 et 33 (août).

Durant les fermetures à Noël et en août, une convention passée avec la commune de Dammarie -Lès-Lys vous permet d'inscrire votre enfant au Bois du Lys. Contactez rapidement leur service Inscription au 01 79 76 96 12.

Toute annulation de réservation de vacances devra être faite au moins 8 jours avant le début de la semaine concernée. A défaut, la semaine sera facturée.

VOS CONTACTS

34 bis, rue Troyon

ALSH maternel
Nadège Le Floc'h
06 33 36 40 57
nlfloch@larochette77.fr

ALSH élémentaire
Nicolas Dourou
06 77 63 42 92
servicejeunesse@larochette77.fr

TARIFS ALSH *

* Accueil de Loisirs Sans Hébergement

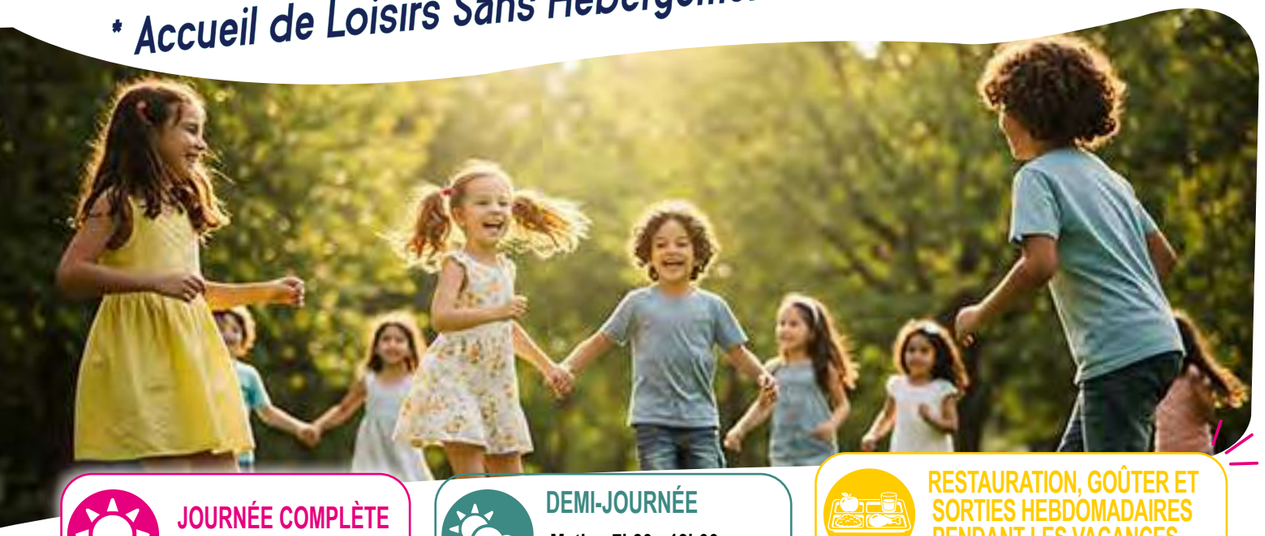

JOURNÉE COMPLÈTE
7h30 - 19h.

DEMI-JOURNÉE
Matin : 7h30 - 13h00.
Après-midi : 11h50 - 19h.

RESTAURATION, GOÛTER ET SORTIES HEBDOMADAIRES PENDANT LES VACANCES
inclus dans les tarifs

Tarif par enfant Rochettois pour une journée complète

TRANCHE	1 ENFANT	2 ENFANTS 10% du tarif de base	3 ENFANTS 15% du tarif de base
1	7,19 €	6,47 €	6,11 €
2	9,75 €	8,78 €	8,29 €
3	12,83 €	11,55 €	10,91 €
4	15,91 €	14,32 €	13,52 €
5	18,98 €	17,08 €	16,13 €
6	22,07 €	19,86 €	18,76 €
7	25,14 €	22,63 €	21,37 €
8	27,71 €	24,94 €	23,55 €

Tarif par enfant Rochettois pour une demi-journée

TRANCHE	1 ENFANT	2 ENFANTS 10% du tarif de base	3 ENFANTS 15% du tarif de base
1	5,98 €	5,38 €	5,08 €
2	8,40 €	7,56 €	7,14 €
3	11,39 €	10,25 €	9,68 €
4	14,41 €	12,97 €	12,25 €
5	17,44 €	15,70 €	14,82 €
6	20,46 €	18,41 €	17,39 €
7	23,49 €	21,14 €	19,97 €
8	26,01 €	23,41 €	22,11 €

Tarif unique pour les familles non rochettoises par enfant et par jour : 33,78 €

BON À SAVOIR

VACANCES SCOLAIRES
Inscription obligatoire sur 5 jours
(calendrier des inscriptions page 13).
La facturation s'effectue à la semaine.

MERCREDIS
Inscription au plus tard
le jeudi à 23h59
pour la semaine suivante.

FERMETURE
Vacances de Noël

2 semaines en août
(détails page 13).

MODES DE RÈGLEMENT :
Espèces, paiement en ligne, CESU, CB, prélèvement automatique.
Attention : A compter du 1er septembre 2026, le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté.
Les prestations, en cas d'absence sans justificatif médical, seront facturées.

CLUBADO

Public

Deux groupes

Les pré-ados de l'inscription en 6e jusqu'à 13 ans.
Les ados de 14 à 18 ans.

Inscription

L'inscription au service jeunesse s'effectue via le *Portail Famille*.

Les nouveaux arrivants doivent contacter le service scolaire en mairie pour obtenir un accès personnalisé au *Portail Famille*.

Les pièces justificatives doivent être téléchargées directement sur le *Portail Famille*. A défaut, aucune inscription aux activités ne sera possible.

Tarifs

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal.

- Pour toutes les activités menées à l'accueil de loisirs, **les sorties sur une journée et les week-ends** : 30 % du coût individuel par jeune, entrée, transport et intervenant compris, avec un minimum de **5€**.
- **Pour les séjours (5 jours) :** tarification selon les 8 tranches de quotient familial (pages 8 et 16).

RÉSEAUX SOCIAUX
Suivez-nous !
www.facebook.com/club.adolarochette
clubadolarochette
clubadolarochette

Documents à fournir

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF
- Dernier avis d'imposition du foyer
- Carnet de vaccination
- Livret de famille ou acte de naissance
- Attestation d'assurance responsabilité extrascolaire

Modes de règlement

Espèces, paiement en ligne, CESU, CB, prélèvement automatique.

Attention : A compter du 1er septembre 2026, le paiement par chèque bancaire n'est plus accepté.

La facture est établie et envoyée aux familles le mois suivant chaque activité/sortie. Toute annulation sera facturée, sauf envoi d'un justificatif médical.

Les programmes d'activités sont diffusés par trimestre, un mois avant la première sortie, sur le site internet de la ville, Facebook, Snapchat, boites mail des familles.

La Pré-réservation des activités se fait par téléphone, mail ou SMS selon les modalités indiquées sur le programme, auprès de M. Dourou qui confirmera la réservation en retour en fonction des places disponibles.

VOTRE CONTACT

Responsable
Service jeunesse
Nicolas Dourou
06 77 63 42 92
servicejeunesse@larochette77.fr

34 bis, rue Troyon

SÉJOURS

La commune organise chaque année,
un séjour enfance (6-8 ans ou 8-11 ans)
et/ou jeunesse (11-17 ans),
encadré par les animateurs de l'accueil
de loisirs et du ClubAdo.
Informations via le *Portail Famille.*

Tarification calculée sur la base d'un pourcentage du coût du séjour (tout compris) par personne, en fonction de la Tranche de Quotient Familial.

PARTICIPATION DES FAMILLES

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7	Tranche 8	Extérieurs
40 %	50 %	60 %	70 %	75 %	85 %	95 %	98 %	100 %

BON À SAVOIR

Toute facture non réglée à la date indiquée, sera adressée à la Trésorerie générale de Melun Val de Seine.

En cas de facture impayée, l'enfant pourra être exclu des prestations.

VOTRE CONTACT

Responsable
Service jeunesse
Nicolas Dourou
06 77 63 42 92
servicejeunesse@larochette77.fr

COLLÈGE DENECOURT
de Bois-le-Roi

L'ensemble du personnel s'attelle à accompagner avec bienveillance chaque élève dans son parcours scolaire au travers de parcours personnalisés et de projets multiples.

ÉQUIPE DE DIRECTION

M. Jonathan El Hendi, Principal
Mme Houis, Principale adjointe
01 60 69 62 92

SECTORISATION COLLÈGE

Depuis septembre 2020, les élèves vont au **Collège Denecourt** à Bois-le-Roi.

Ils bénéficient d'un cadre verdoyant et de locaux réhabilités.

LYCÉES DE SECTEUR

Depuis septembre 2024, les deux lycées de secteur sont :
Lycée Joliot Curie (Dammarie-Lès-Lys)
Lycée François Couperin (Fontainebleau)

TRANSPORT SCOLAIRE SPÉCIAL LA ROCHETTE / BOIS-LE-ROI

Mis en place par le Département - Société Cars Moreau
S7714006 - COLLÈGE DENECOURT BOIS-LE-ROI

	Rocheton La Rochette	Lycée Benjamin Franklin La Rochette	Claude Monet* La Rochette	Diaz** La Rochette	Collège Denecourt Bois-le-Roi
ALLER Lundi au vendredi	07:35 08:38	07:37 08:40	07:40 08:43	- 08:45	08:05 09:05
	Collège Denecourt La Rochette	**Diaz**** La Rochette	**Claude Monet*** La Rochette	**Lycée Benjamin Franklin** La Rochette	**Rocheton** Bois-le-Roi
RETOUR Mercredi	12:40	-	13:02	13:05	13:07
Lundi, mardi jeudi et vendredi	16:25 17:25	16:45 17:45	16:47 17:47	16:50 17:50	16:52 17:52

** L'arrêt de bus Claude Monet est situé à l'angle de la rue avec celle de Jean-François Millet, près de l'ancienne entrée de l'école élémentaire.*
*** L'arrêt Diaz est devant le cabinet médical rue Théodore Rousseau. — *** L'arrêt Diaz est situé rue Honoré Daumier face au Casino.*

LA CARTE DE TRANSPORT

Seule la **carte SCOL'R** est valable sur ce transport spécial. Vous pouvez la commander en ligne (accès d'ici la fin du mois de juin) ou par courrier en téléchargeant le dossier disponible sur le site Internet du Département.

Vous y trouverez également le code de bonnes conduites.

Pour plus d'informations
Nous vous invitons à consulter le site internet du Département
www.seine-et-marne.fr/Cadre-de-vie-Transports/Transports-scolaires-priorite-au-service/La-carte-Scol-R

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LES ÉLECTIONS

La préparation se déroule sous l'égide des enseignants des classes de CM_2.
Les enfants qui le souhaitent font acte de candidature, rédigent des idées de campagne, posent un affichage et font un discours devant leurs camarades.

Comme leurs aînés, les membres du CM_2 sont élus par vote secret et dépouillement des voix insérées dans l'urne.

Ainsi chaque année, le dernier vendredi avant les vacances d'automne, cinq filles et cinq garçons sont élus.

9 jeunes élus (de gauche à droite): Daphné Roesch, Eliott Ramel, Maëlle Jokiel, Adem Boumaza, Lalaïcha Keïta, Jade Mignon, Nolan Pierre Duro, Mobina Mohammadi et Fredley Kambourou.

LE MANDAT

COMMÉMORATIONS ET MANIFESTATIONS OFFICIELLES

Participation à la commémoration du 11 Novembre, vœux du Maire...

VISITE DES INSTITUTIONS

Sénat, Assemblée Nationale, CESE, Parlement Européen, Élysée.

(Selon les possibilités d'accueil des groupes).

RÉUNIONS

Organisées quelques samedis de l'année pour choisir les projets qui seront mis en place et les organiser.

PROJETS POUR LA VILLE

Les jeunes élus imaginent, proposent et réalisent des actions utiles à tous.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- Journées intergénérationnelles
- Organisation de collectes au profit d'associations caritatives
- Décoration des cours d'école
- Création de panneaux d'affichage pour la protection des forêts rochettoises,

PORTAIL FAMILLE

Guide d'utilisation

Il est obligatoire de créer un compte famille pour recevoir notamment les notifications des factures et les mails de communication.

Pour faciliter les démarches des familles, la mairie a mis en place un *Portail Famille*.

Toutes vos démarches doivent être effectuées en ligne.

Contactez le service scolaire de la mairie pour obtenir un accès personnalisé.

La mise à jour régulière de votre profil et celui de vos enfants est primordiale (régimes alimentaires, allergies, numéros de téléphone, procurations, droit à l'image...).

1 CONNEXION

- Se rendre sur le site internet de la commune www-ville-la-rochette.fr
- Cliquer sur l'onglet ***Pôle Enfance***, puis sur ***Portail Famille***
- Indiquer votre adresse e-mail
- Indiquer votre mot de passe (celui choisi lors de la création du compte famille)

Vous pourrez le changer sur le portail.

2 PRESTATIONS

- Cliquer sur l'onglet ***Espace famille***, puis sur ***Planning des activités***, puis sur le nom de l'enfant concerné.

Vous pouvez inscrire, annuler, modifier les prestations périscolaires de votre enfant **le jeudi 23h59 pour la semaine suivante.**

Pour les vacances scolaires les dates limites d'inscription sont fixées chaque année (page 13).

- Cliquer sur la date et la prestation souhaitée
- puis, clique droit, les possibilités vont s'afficher
- Votre demande nous est transmise et nous la validerons.
- Pour changer de semaine, cliquer sur les flèches au-dessous du mot ***Planning***.

3 DOCUMENTS

- Pour télécharger les documents obligatoires, cliquer sur l'onglet ***Espace Famille***

4 MESSAGES

- Pour envoyer un message à nos services, utiliser les mails de vos contacts.

5 FACTURES PAIEMENTS

- Cliquer sur l'onglet ***Espace facturation***

6 DONNÉES PERSONNELLES

- Cliquer sur l'onglet ***Mon Espace Citoyen***

Vous pouvez ainsi vérifier et modifier vos coordonnées téléphoniques, mail, adresse, situation personnelle et professionnelle, gérer vos procurations...

Pensez à actualiser vos données en cas de changement et à télécharger tous vos justificatifs.
A défaut, vous ne pourrez pas faire de réservation.

VOTRE CONTACT

Laetitia Toquart
Responsable du Service Scolaire
55 rue Rosa Bonheur
01 64 83 06 51
scolaire@larochette77.fr

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

2026/2027 Zone C

Le départ des vacances a lieu après la classe le vendredi soir et la reprise des cours le lundi matin suivant les jours indiqués.

AUTOMNE

Du samedi **17 octobre** au dimanche **1er novembre 2026**

NOËL

Du samedi **19 décembre 2026** au dimanche **3 janvier 2027**

ALSH ET CRÈCHE FERMÉS

HIVER

Du samedi **06 février** au dimanche **21 février 2027**

PRINTEMPS

Du samedi **03 avril** au dimanche **18 avril 2027**

FERMETURE PONT DE L'ASCENSION

ÉTÉ

Le 2 juillet 2027 après la classe

ALSH FERMÉ SEMAINE 32 ET SEMAINE 33
CRÈCHE FERMÉE SEMAINE 30 À 33

VOTRE CONTACT

Coordinatrice enfance, jeunesse et scolaire
Karine Gournay

34bis rue Troyon
01 64 19 65 84
07 86 00 68 04
directionenfance@larochette77.fr

Directeur de la publication : Pierre Yvroud
Comité de rédaction : Christine Hugot, Morgan Évenat, Geneviève Jeammet, Messaouda Gatellier et Karine Gournay, , Alexandra Giromini
Crédits photos : droits réservés - Adobe stock - Vecteezy

Dépôt légal : à parution
Adresse : 55, rue Rosa-Bonheur - 77000 La Rochette
01 64 83 55 55 - mairie@larochette77.fr
Impression-Fabrication-Solutions : L'atelier 65
06 78 32 05 86 - william.brun@65latelier.fr